

MODE D'EMPLOI

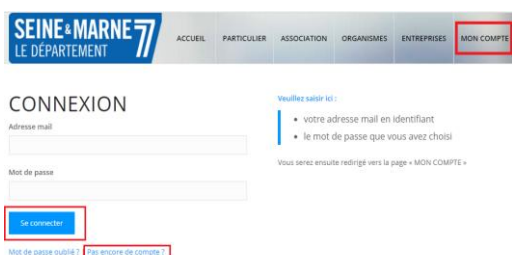
Pour déposer votre demande de subvention pour travaux dans les collèges, vous devez faire une demande en ligne sur le site dédié et sécurisé suivant <https://cd77.relation-usagers.fr/>.

1

Connectez-vous au compte que vous avez pu créer précédemment en cliquant sur « Mon compte » puis sur le bouton « Se connecter »

OU

Créez votre compte en cliquant sur le bouton « pas encore de compte »

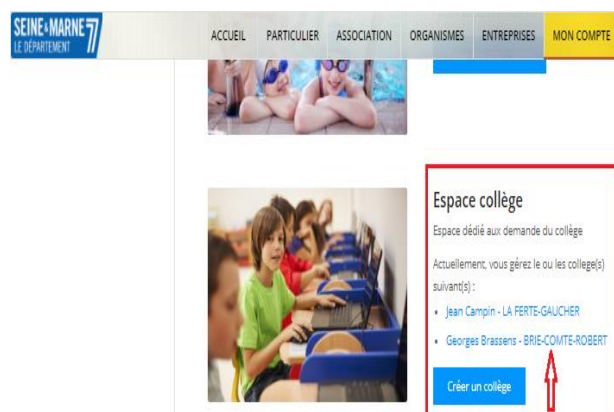


2

Après création de votre compte, vous recevez par mail un lien d'activation sur lequel vous devez cliquer pour activer votre compte et vous connecter.

3

Une fois le rattachement effectué (ajout du collège en question dans l'espace collège de votre compte), cliquez sur l'onglet « mon compte » et sur le nom de votre collège.



4

Faites votre demande de subvention en cliquant sur le bouton « Créer une demande ». Pour cela déroulez la catégorie « Travaux » et cliquez sur « Subvention pour les travaux dans les collèges »

5

Un formulaire à remplir apparaît alors. Celui-ci est composé de 3 étapes. Une fois les étapes renseignées, cliquez sur le bouton « Terminer ». Votre demande a alors bien été envoyée pour traitement. Votre tableau de bord vous permet de voir votre demande et son état (Déposée).



Vous ne pouvez pas faire votre demande en ligne, merci de contacter Lila BESSAD sur l'adresse lila.bessad@departement77.fr ou par téléphone à 01.64.19.26.13.